

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 18 décembre 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 57**

**Nombre de conseillers votants présents : 37**

**Nombre de procurations : (0)**

**Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (1) – Monsieur Pascal CHRISTOPHE donne pouvoir à Madame Peggy ROBSON**

**Nombre de conseillers votants : 37**

**Nombre de Conseillers excusés : 11**

**Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :**

**Secrétaire de séance : Madame Nathalie HAMEAU - KINDERSTUTH**

**Date de convocation : 11 décembre 2019**

**Date d'affichage : 26 décembre 2019**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	Benoit RAOULT							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MONIER	X						
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X			
	Bruno COURTOIS			X				
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION	X						
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL				X			
	Péggy ROBSON	X						
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	Jean COLIN				X			
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Marianne BRENNET							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT				X			
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY					X		
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU							
CREPEY	Andrée ROUYER				X			
	Daniel THOMASSIN	X						
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	Daniel KAISER							
DOLCOURT	Jean MARCHAND				X			
	Bruno LARDIN							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	Marie Louise MARALAMBON				X			
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	Patrick THOMAS							
GELAUCOURT	Michel CAPEVEILLE					X		
	Lionel GONZALES							
GEMONVILLE	Alain GODARD	X						
	Monique CHAROTTE							
GERMANY	Patrick BETHORET	X						
	Raymond MINEL							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	Catherine COLIN							
GRIMONVILLER	Alexis BOURROT					X		
	Régis BARBIER							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER					X		
	Michel ROUSSEL							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Sylvain CHAMPOUENI	X						
	Bruno MULLER							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	Gérard BARTHEL							
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	Serge JACOB							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI					X		
	Céline FOLLEY	X						
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	Nathalie BESNOIST							
THUILLEY AUX GROSEILLES	BROQUERIE Laurence	X						
	GRIS Samuel	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT					X		
	Catherine BARRAT							
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	Philippe VERMION							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	Mathieu WECKBRODT							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	Jean-Claude CACAS							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU	X						
	KINDERSTUTH							
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE	X						
	Marie-Aline BONNAVENTURE							

Étaient également présents : Monsieur MASSON de LOSANGE - Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY--  
Monsieur Jean Marc CHRISTOPHE – Madame Yvette DE ROSA

Étaient également excusés – Mme Agnès MARCHAND – Mme la Sous-Préfète de Toul – Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau –  
Madame la sous-préfète de Toul

### Ordre du jour de la séance

- 1 - Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2019.
- 2 - Présentation de Losange et de l'avancée du projet d'installation de la fibre optique piloté par le Conseil Régional
- 3 - cc-2019-1421-Présentation du bilan de l'opération Côte à Côte et suite de ce projet
- 4 - cc-2019-1422-Adhésion à l'EPAMA
- 5 - Affaires et informations diverses

### 1 - VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019.

A l'unanimité les membres du conseil communautaire ont approuvé le procès-verbal du 27 novembre 2019

### 2 - PRESENTATION DE LOSANGE ET DE L'AVANCEE DU PROJET D'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE PILOTE PAR LE CONSEIL REGIONAL

Le président de la communauté de communes donne la parole à Monsieur Julien MASSON, responsable des relations collectivités locales chez LOSANGE, il donne des explications sur le projet de déploiement de la fibre optique.

La région a lancé un marché sous forme d'une DSP (Délégation de Services Publics) d'une durée de 35 ans pour déployer la fibre optique. Ce marché a été confié à LOSANGE.

Il est envisagé un grand projet d'aménagement du territoire qui touchera 1 000 000 de foyers. A l'issue de ce programme, la région Grand Est sera la 1<sup>ère</sup> région de France la plus connectée. Le coût du projet est évalué environ à 1,5 milliard d'euros, financé à 15 % par le public (région, départements, Europe, communautés de communes) et le reste pris en charge par le privé. La participation des communautés de communes se fera à hauteur de 100 € par foyer. (Pour info, le département de la Moselle qui n'a pas souhaité s'associer à cette dynamique demandera une prise en charge de 450 € par foyer aux communautés de communes).

LOSANGE est organisé en deux groupes : LOSANGE DEPLOIEMENT (construction du réseau, création du foyer) et LOSANGE EXPLOITATION (maintenance, et les raccordements)

La fibre optique est un mince fil de verre qui peut envoyer des données à la vitesse de la lumière, alors qu'actuellement c'est le réseau téléphonique qui distribue les données par ADSL en sachant que chaque foyer possède en moyenne 8 écrans. Il va s'en dire que l'ADSL n'arrive plus à suivre. Avec la fibre optique le débit sera 1000 fois plus rapide.

LOSANGE est responsable de la mise en place de la fibre et de la connexion et loue cette fibre aux fournisseurs d'accès Internet. Chaque client pourra choisir librement son fournisseur d'accès Internet. A ce jour, LOSANGE a conventionné avec 11 opérateurs "grands publics" et 25 opérateurs entreprises.

Conditions de raccordement : lorsque les communes seront ouvertes à la commercialisation, les foyers pourront demander le raccordement. Le raccordement à la fibre, de la rue jusqu'à la maison sera financé par les pouvoirs publics et ce durant toute la durée de la DSP (soit 35 ans).

Les trois plus importants fournisseurs d'accès (ORANGE-FREE-BOUYGUE) souhaitent maîtriser la généralité du projet y compris le raccordement. Ils viennent sur des modalités techniques complémentaires par rapport aux autres opérateurs et doivent construire des équipements spécifiques. Actuellement, ils ne sont pas tout à fait prêts à proposer des offres commerciales à ce jour. De plus, à ce jour, SFR n'est pas encore prêt à venir sur le réseau. Une première réunion d'information avec les habitants aura lieu 1<sup>er</sup> trimestre 2020 autour des communes de Battigny, Gélaucourt, Tramont Lassus, Tramont Emy, Tramont St André et Vandelévillie)

Pour un raccordement : utilisation au maximum du réseau existant (râteaux aériens, fourreau Orange) lorsque cela est possible. Si un habitant a le téléphone en aérien aujourd'hui, le raccordement sera aérien.

Pour tout permis de construire il faut anticiper pour accueillir la fibre.

Au sein d'un nœud de raccordement optique (NRO), Losange garantit 1 Giga Octet par raccordement. Actuellement le débit maximum en France est de 7 méga en ADSL, avec la fibre on arrivera à 1000 mégas.

Sur les 38 communes de la communauté de communes, les travaux doivent être faits dans 25 d'entre elles pendant cette année scolaire. La priorité est donnée aux communes dont les débits actuels sont les plus faibles.

Les bâtiments isolés sont compris dans le programme, mais sur un temps plus long. Si une demande s'exprime lors des réunions publiques et que le bâtiment possède une ligne téléphonique, une solution pourra être apportée dans le trimestre. Si les élus souhaitent le passage d'un câble en souterrain alors qu'il était en aérien, Losange prend en charge la dépose du câble mais pas le génie civil.

Pour toutes les questions concernant les travaux et l'enfouissement des réseaux, les élus sont invités à contacter [coordinationtravaux@losange-deploiement.fr](mailto:coordinationtravaux@losange-deploiement.fr). D'une façon plus générale, les communes, entreprises ou particuliers peuvent obtenir des informations sur <https://www.losange-fibre.fr/>

Pour information, Orange va d'annoncer l'arrêt progressif de l'ADSL à partir de 2023.

### 3 - CC-2019-1421-: PROJET COTE A COTE

Le vice-président en charge du projet de mobilisation foncière "côte à côte" sur la zone AOC redonne la finalité du projet (regroupement de petites parcelles foncières afin de favoriser l'installation de nouveaux viticulteurs et de conforter les exploitations existantes sur l'ensemble de la zone AOC des Côtes de Toul) puis fait un rappel chronologique :

- **2011** : État des lieux SAFER sur le foncier + diagnostic agricole et viticole par la chambre d'agriculture
- **Juin 2013** : Étude de mobilité foncière réalisée par la SAFER
- **Février 2014** : convention entre la SAFER, les 2 communautés de communes, la chambre d'agriculture et l'organisme de défense et de gestion des Côtes de Toul afin de favoriser les démarches d'acquisition du foncier
- **2014** : Création du Comité Local d'Animation qui engage les partenaires, mais ne constitue pas une structure juridique
- **2015** : Création du GFA (Groupement Foncier Agricole) mutuel des Côtes de Toul
- **2016-2017** : Plantation des premières vignes du GFA
- **2017 -2018** : Retour d'expérience sur le projet côte à côte auprès de la CC Mad et Moselle, CD57 et des CC des côtes de Meuse Woëvre et de Fresnes en Woëvre
- **2019** : Bilan et perspective

A partir de la signature de la convention, il y a eu des achats et rétrocession de parcelles par la SAFER, après avis du CLA (Comité Local d'Animation) en amont

#### Quelques chiffres suite au diagnostic de 2013 :

- 8 communes sur 2 intercommunalités concernées (la communauté de communes Terres Toulaises et la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais)
- 600 ha en zone
- 90 ha de vignes plantées ou à planter en zones AOC
- 1650 comptes de propriété
- 6400 parcelles (soit 5 ares en moyenne par parcelle)

#### Rappel des objectifs du projet :

- Maîtrise de 40 ha utiles de surface agricole dans l'AOC d'ici à 2020
- Installation d'un ou plusieurs jeunes viticulteurs
- Conforter les exploitations viticoles existantes

#### Bilan de l'opération sur la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais :

- Stock disponible : 6,3793 ha (dont 4,6 ha sur Bulligny, actuellement en remembrement)
- Rétrocédé : 2,8581 ha
- Engagé en attribution : 0,6207 ha

**TOTAL : 9,8581 ha**

#### Bilan foncier :

- Maîtrise SAFER de **20,7283 ha sur** l'ensemble de l'AOC
- Vente suite à l'étude de mobilité foncière à destination de projet viticole de près de 30 ha
- Rétrocession d'environ 9,20 ha
- Deux installations sur près de 6,50 ha par le biais du GFA Mutuel des côtes de Toul qui sont exploités par Jan TAILLER et Stéphane CYRAN
- Une installation viticole hors GFA avec rétrocession d'environ 2,20 ha au profit de Aymeric PLAUCHE GILLON

#### Soit au total :

- ✓ *plus de 50 ha mobilisés par l'opération côte à côte*
- ✓ *3 installations*
- ✓ *5 agriculteurs confortés*

#### Quelle suite à donner au projet après 2020 ?

- Les collectivités doivent se préparer pour les rétrocessions des parcelles satellites

- ✓ Le GFA souhaite-t-il acquérir des parcelles (potentiel d'agrandissement) avant les rétrocessions aux collectivités ?
- Valorisation des parcelles satellites ?
  - ✓ Si oui, sous quelle forme (arboriculture amateur, cultures spécialisées, ...) ?

**Après en avoir délibéré, les élus communautaires :**

**DONNENT** un accord de principe pour poursuivre ce projet, en demandant les modalités, et en particulier les engagements des différents partenaires, avant confirmation définitive

**4 - CC-2019-1422-ADHESION A L'EPAMA**

Le Vice-Président en charge de l'environnement fait un rapide rappel de ce qu'est l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), syndicat mixte ayant le même type de statut que les EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

L'EPAMA est constitué de 14 EPCI, de la région Grand Est ainsi que des conseils départementaux de Meuse, des Ardennes, de Haute Marne et des Vosges. Le siège est situé à Charleville Maizières, avec une antenne à Neufchâteau.

L'EPAMA fonctionne différemment de l'EPTB Meurthe Madon, il n'y a pas de compétences transférées mais des compétences qui peuvent être déléguées.

Deux types d'adhésions sont possibles :

- Missions socles accessibles et financées par tous les adhérents avec :
  - Un pôle ressource ingénierie (information, conseils et AMO pour toutes les opérations touchant aux cours d'eau)
  - Animation du bassin versant : portage d'outils financier comme le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat Région)
  - Modélisation hydraulique
  - Animation du réseau des chargés de mission "rivières"
  - Stratégie biodiversité : plan d'action, carto, appui, échange de données, acquisition de zones humides
  - Prévention des inondations : gestion de crise, repère de crue, exercice inondation
  - Projets européens
- Des missions en délégations de compétence GEMAPI
  - Délégation possible et au choix des item GEMAPI (1-5-2-8 de l'article L211-7 du code de l'environnement), à savoir aménagement d'un bassin versant ; protection contre les inondations ; restauration/renaturation des cours d'eau et gestion/préservation des zones humides ; entretien courant des cours d'eau et des berges.
  - Le fonctionnement de ces missions est mutualisé entre tous les EPCI délégants (et financé par la cotisation), et chaque EPCI décide et finance ses investissements

Les deux premiers financeurs de l'EPAMA sont l'agence de l'eau et la région Grand Est.

Les cotisations sont calculées en fonction de la population et de la superficie du bassin versant. Pour la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, il y a 4840 habitants concernés par le bassin de la Meuse et de son affluent l'Aroffe sur une superficie de 182 km<sup>2</sup>. La cotisation serait environ de 2500 € par an pour une adhésion simple et environ 4000 € pour une adhésion avec délégation de compétence. L'adhésion à l'EPAMA peut se faire à tout moment tout au long de l'année.

Gouvernance de l'EPAMA : le conseil syndical se réunit 3 fois par an, les décisions du conseil syndical sont préparées par le bureau qui se réunit un mois avant le conseil syndical. Les réunions du Conseil Syndical se déroulent alternativement entre le Nord, le centre et le sud du bassin versant géré par l'EPAMA. La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois serait représentée par 2 personnes (2 titulaires et 2 suppléants) au sein du conseil syndical.

La communauté de communes est située sur 2 bassins versants : celui de la Meuse et celui de la Moselle, qui est couvert par l'EPTB Meurthe Madon dont la CC est déjà membre. Aussi, même par souci d'équilibre, il est proposé d'adhérer à l'EPAMA pour le bassin versant de la Meuse (commune le long de l'Aroffe)

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire

**DECIDENT** de demander l'adhésion à l'EPAMA uniquement pour les missions socles

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision

## 5 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

**5.1 – Urbanisme** –Denis KIEFFER, vice-président en charge du pôle aménagement du territoire rappelle aux maires la nécessité de prendre un arrêté D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Il rappelle que le PLUi est arrêté, mais il n'est pas encore approuvé, aussi les instructions du droit du sol se font à ce jour en fonction des documents d'urbanisme approuvés (et donc pas du PLUi).

**5.2 – Resto du cœur** : ouverture d'une antenne à BATTIGNY. Cette antenne sera ouverte tous les vendredis à partir de janvier.

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2019-1421-PRESENTATION DU BILAN DE L'OPERATION COTE A COTE ET SUITE DE CE PROJET  
CC-2019-1422-ADHESION A L'EPAMA

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER

